

18 janvier
10h30/12h00

L'OFAJ ET LES JUMELAGES FRANCO-ALLEMANDS

Présentation de la formation

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation binationale au service de la coopération franco-allemande implantée en France et en Allemagne. Créé par le Traité franco-allemand de l'Elysée en 1963, il a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes de nos deux pays.

L'OFAJ apporte ainsi un soutien financier à des rencontres et des projets impliquant des jeunes de France et d'Allemagne sous diverses formes : échanges scolaires, en formation professionnelle ou dans le cadre du temps libre, cours de langue, rencontres sportives et culturelles, séjours individuels...

Chaque année l'OFAJ soutient en moyenne 8 000 échanges (environ 4 700 échanges de groupes et près de 3 300 programmes individuels) auxquels participent environ 190 000 jeunes, dont environ 19 % sont des jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO).

Les jumelages franco-allemands, qui réunissent plus de 4 500 communes partenaires, sont reconnus par l'OFAJ comme un réseau extrêmement vaste et dense pour faciliter l'implication des jeunes dans relations franco-allemandes au niveau local. Dans le cadre d'un partenariat établi de longue date, l'AFCCRE est « Centrale de l'OFAJ ». Elle accompagne ainsi les porteurs de projets pour accéder au soutien de l'OFAJ pour les échanges de jeunes franco-allemands qu'ils organisent entre villes jumelées.

A partir de 2024, l'OFAJ a adopté de nouvelles directives. Quels types de projets peuvent être soutenus? Quels thèmes aborder ? Comment monter un dossier de demande de subvention ? Comment optimiser le soutien financier ?

Objectifs pédagogiques

- Mieux connaître l'OFAJ et ses priorités d'action
- Connaître les conditions d'attribution des aides aux échanges franco-allemands de jeunes,
- Savoir mettre en forme un dossier de demande de subvention.
- Vérifier la validité des projets en cours de préparation

Déroulé

- Les principaux dispositifs de l'OFAJ pour les rencontres de jeunes
- Les critères d'éligibilité
- Les priorités, les thématiques, les publics...
- Le dossier de demande de subvention : les différentes étapes
- Mettre en valeur son projet

Intervenant

- Philippe Tarrisson, Directeur du Pôle échanges et partenariats européens de l'AFCCRE, Permanent pédagogique auprès de l'OFAJ